

# Timepieces by Hiscox

## Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnie: Hiscox SA est une entreprise d'assurance agréée au Grand-Duché de Luxembourg sous le contrôle du Commissariat aux Assurances (CAA) et qui exerce ses activités d'assurance en Belgique via sa succursale belge sous le régime de la liberté d'établissement (Banque Nationale de Belgique (BNB): 3099

Product: Assurance vol et dommages accidentels à votre/vos montre(s), "Timepieces by Hiscox."



Ce document d'information vous présente un résumé des principales garanties et exclusions du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques et **n'est pas exhaustif**. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation contractuelle et précontractuelle.

### De quel type d'assurance s'agit-il?

Timepieces by Hiscox est une assurance vol et dommages accidentels pour des collections de montres appartenant à des clients particuliers.



#### Qu'est-ce qui est assuré?

- ✓ Vol
- ✓ Dommages accidentels
- ✓ Casse accidentelle
- ✓ Le plafond d'indemnisation par sinistre dépend de l'option choisie en terme de capital assuré :

Optie 1: 25.000 EUR

Optie 2: 50.000 EUR

Optie 3: 75.000 EUR

Optie 4: 100.000 EUR



#### Qu'est-ce qui n'est pas assuré?

- ✗ Dommages immatériels consécutifs
- ✗ Tout dommage n'ayant pas un caractère accidentel
- ✗ La perte ou le dommage causé par l'usure, la détérioration graduelle, le vice propre, la rouille, l'oxydation, les insectes et les champignons, la vermine, les variations de l'hygrométrie ou de la température, l'exposition à la lumière, ainsi que par la déformation, le pliage ou le rétrécissement d'un objet.
- ✗ Bris de machine, ou défaillance mécanique ou électrique de l'objet même
- ✗ La partie du dommage résultant directement ou indirectement d'un acte de terrorisme nucléaire, bactériologique ou chimique
- ✗ La perte, le dommage ou la responsabilité encourue, directement ou indirectement, en raison d'une guerre, d'une invasion, d'hostilités (avec ou sans déclaration de guerre), d'une guerre civile, d'une rébellion, d'une révolte, d'une insurrection, d'une émeute, d'un coup d'état ou d'une prise de pouvoir par la force.
- ✗ La perte ou le dommage causé par ou résultant de la saisie, de la confiscation, de l'endommagement ou de la destruction de vos biens par ou sur ordre de toute autorité gouvernementale, de toute autorité publique ou de toute locale.
- ✗ Tout événement nucléaire, chimique, biologique ou radiologique
- ✗ Grèves, émeutes ou troubles civils
- ✗ Météorologie spatiale
- ✗ Un cyberincident (malveillant ou non malveillant)
- ✗ Endommagement, vol ou perte de NFT (Non FungibleToken)

## Y a-t-il des restrictions à la couverture?



- ! L'intervention maximale par montre se limite à la valeur assurée de celle-ci avec application de la sous-limite choisie parmi les options suivantes :
- Option 1: 15.000 EUR par montre
  - Option 2: 25.000 EUR par montre
  - Option 3: 25.000 EUR par montre
  - Option 4: 25.000 EUR par montre



## Où suis-je couvert(e)?

- ✓ Nous couvrons votre collection de montres dans le monde entier.



## Quelles sont mes obligations?

- Lorsque vous souscrivez une police, un renouvellement ou une modification de votre police, vous devez indiquer le risque et les modifications à apporter à la situation existante, ainsi que répondre aux questions qui vous sont posées avec soin, honnêteté et diligence.
- Vous devez prendre toutes les précautions raisonnables pour prévenir et / ou limiter les pertes ou les dommages.
- Vous devez informer votre assureur dès que vous avez connaissance d'un événement susceptible de donner lieu à une demande d'indemnisation.
- Si vous introduisez une demande d'indemnisation, vous devez soumettre tous les documents et autres preuves nécessaires pour traiter votre demande. Vous devez également respecter la procédure de notification telle que définie dans la police.
- Payer la prime.



## Quand et comment effectuer les paiements?

- Vous payez le montant indiqué sur l'avis de paiement que vous recevez de notre part ou de votre courtier.
- Le paiement doit avoir eu lieu au plus tard à la date d'échéance de la prime.



## Quand commence la couverture et quand prend-elle fin?

- La couverture prend effet le jour du premier paiement de prime.
- La couverture a une durée d'un an renouvelée tacitement.



## Comment puis-je résilier le contrat?

- Vous avez le droit de résilier la police avec effet immédiat dans les quatorze jours de la prise d'effet de la garantie.
- Vous pouvez résilier le contrat à l'échéance annuelle, par lettre recommandée, par exploit d'huissier ou par remise d'une lettre contre récépissé, moyennant un préavis d'un mois avant la date d'échéance.